



## Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
2 décembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de consolidation de la paix

Troisième session

Formation Guinée-Bissau

26 novembre 2008

### Consolidation de la paix en Guinée-Bissau

#### Conclusions et recommandations de la Commission de consolidation de la paix sur la situation actuelle en Guinée-Bissau

1. À l'issue de consultations étendues avec les membres de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, les autorités gouvernementales, les membres de la société civile et les organisations internationales et régionales, un Cadre stratégique de consolidation de la paix (PBC/3/GNB/3) a été adopté le 1<sup>er</sup> octobre 2008. Des consultations sont menées actuellement pour l'adoption d'un mécanisme de suivi permettant d'évaluer la mise en œuvre du Cadre stratégique. Ce cadre présente les principales priorités pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, notamment le bon déroulement du processus électoral.

2. Les élections législatives se sont tenues comme prévu le 16 novembre. La communauté internationale s'est félicitée de la bonne organisation, dans le calme et la transparence, des élections et du taux de participation élevé. Celles-ci marquent une étape importante dans les efforts que fait le pays pour jeter les fondements de la démocratie dans cette phase de transition entre le conflit et la paix. La Commission a joué, à cet égard, un rôle déterminant en mobilisant l'assistance internationale en faveur du processus électoral. En particulier, elle s'est employée à combler le déficit du budget des élections et à mobiliser l'assistance financière et technique nécessaire pour les principaux volets du processus électoral : inscription sur les listes électorales, campagnes d'éducation civique des populations et formation des agents électoraux.

3. Cependant, le 23 novembre, la résidence officielle du Président Vieira a été l'objet d'une attaque armée. Cet incident a été vivement condamné par le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, le Président de la Commission de l'Union africaine, le Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne et la Communauté des pays de langue portugaise.



## Conclusions

4. La bonne tenue des élections législatives a montré à quel point le peuple bissau-guinéen était résolu à poursuivre le processus démocratique. Cependant, cet épisode de violence témoigne de la fragilité de la situation. La Commission note qu'il convient de respecter les résultats des élections et l'état de droit. La communauté internationale devrait continuer d'aider la Guinée-Bissau à maintenir la stabilité politique et d'engager les autorités nationales démocratiquement élues à s'efforcer de consolider la paix. Il importe, en particulier, de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le Cadre stratégique de consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix présente, à cet effet, les propositions suivantes.

## Recommandations

### **5. La Commission recommande que le Gouvernement et les parties prenantes nationales de Guinée-Bissau :**

a) S'engagent pleinement en faveur de la consolidation de la démocratie dans la paix et respectent pleinement l'état de droit;

b) Veillent à ce que le régime civil soit maintenu et continuent de mettre en œuvre le plan de réforme du secteur de la sécurité et de la défense;

c) Ne ménagent aucun effort pour maintenir la stabilité politique, s'abstiennent de toute forme de violence et respectent comme il convient la Constitution;

d) Collaborent dans un esprit constructif avec la communauté internationale en vue de consolider le partenariat pour relever les défis qui se posent au pays, notamment les priorités énoncées dans le Cadre stratégique;

e) Continuent à participer aux efforts que fait la Commission de consolidation de la paix pour consolider la paix, notamment en tenant des consultations sur la création d'un mécanisme de contrôle et de suivi afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre stratégique.

### **6. La Commission recommande que le Conseil de sécurité :**

a) Continue à suivre de près la situation en Guinée-Bissau, en particulier, compte tenu du processus de paix en cours et des menaces au maintien de la paix et de la sécurité;

b) Réexamine le mandat du Bureau d'appui à la consolidation de la paix à Bissau, pour renforcer la présence de l'Organisation des Nations Unies en Guinée-Bissau et la rendre plus cohérente et mieux intégrée afin de mieux contribuer aux efforts de consolidation de la paix.

### **7. La Commission recommande que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social :**

Dans le cadre du dialogue avec la Commission de consolidation de la paix, accordent une attention particulière à l'évolution de la situation sur le terrain et, à cet égard, contribuent au débat sur la mise en œuvre des priorités pour la consolidation de la paix.

**8. La Commission recommande que les institutions financières internationales, les donateurs et le Gouvernement :**

a) Maintiennent un engagement constructif avec le pays, compte tenu de sa situation fragile, en vue de l'aider à faire face aux difficultés croissantes, en se fondant sur les priorités pour la consolidation de la paix énoncées dans le Cadre stratégique;

b) Renforcent la coordination de leur action en faveur de la mise en œuvre du Cadre stratégique de consolidation de la paix;

c) Suivent activement les engagements pris à la Conférence internationale sur le trafic de drogues en Guinée-Bissau tenue à Lisbonne en décembre 2007 et à la Conférence des donateurs de Genève;

d) Étudient les mécanismes supplémentaires qui permettent d'examiner, dans une optique régionale, les facteurs liés à l'offre et à la demande qui alimentent le trafic de drogues en Guinée-Bissau, et de lutter contre celui-ci.

**9. La Commission recommande que le Secrétariat, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies :**

a) Continuent à soutenir l'action de la Commission de consolidation de la paix dans le cadre de sa coopération avec la Guinée-Bissau;

b) Continuent à examiner et à renforcer les moyens facilitant la mise en œuvre dans les plus brefs délais de projets à effet rapide du Fonds pour la consolidation de la paix, que le Gouvernement bissau-guinéen a définis en se fondant sur les priorités énoncées dans le Cadre stratégique;

c) Continuent à soutenir les efforts que le Gouvernement bissau-guinéen déploie pour relever les défis qui se posent au pays, notamment les priorités énoncées dans le Cadre stratégique.

10. La Commission de consolidation de la paix renouvelle son engagement à accorder une attention particulière à l'évolution de la situation en Guinée-Bissau, en particulier en ce qui concerne la transition démocratique suivant les élections législatives, à suivre les progrès accomplis dans la consolidation de la paix et à déterminer les risques encourus à cet égard.